

Conclusions des journées des coordonnateurs d'éducation prioritaire organisées par l'OZP en octobre 2008 et novembre 2009

Le contenu effectif des missions des coordonnateurs et le référentiel de leurs compétences ont fait l'objet d'un travail collectif de coordonnateurs réunis par l'OZP en octobre 2008. Ces conclusions ont été approfondies lors d'une nouvelle journée le 28 novembre 2009. (En 2007, la commission Pochard sur l'évolution du métier d'enseignant avait reçu un texte de l'OZP définissant ce nouveau métier.)

1 - Une reconnaissance nécessaire

Il est important que les compétences des coordonnateurs soient connues pour qu'ils aient toute leur place dans la vie des réseaux d'éducation prioritaire. Ils constituent une ressource rare indispensable au bon fonctionnement des réseaux mais aussi au développement des nouvelles politiques territoriales.

Le référentiel de compétences, esquissé ci-dessous, pourrait, une fois complété, servir de base à une validation des acquis, qui pourrait dans un premier temps prendre la forme d'un rapport d'inspection. Cette validation signalerait aux responsables des ressources humaines, tant dans l'Education nationale que dans les instances de la politique de la Ville, les compétences particulières de ces personnels, qui auraient ainsi de nouvelles perspectives de parcours professionnel.

2 - Les missions des coordonnateurs

Deux missions centrales ont été identifiées précédemment :

- Mettre de la cohérence dans les actions éducatives menées dans et hors de l'école.
- Renforcer la cohérence et la continuité des apprentissages de la maternelle au collège.

Ces missions ont été déclinées en 6 axes de travail :

- Développer la cohérence entre les degrés et dans les parcours.
- Développer les liens hors l'école avec les partenaires.
- Suivre le projet et rappeler dans toutes les actions les priorités.
- Travailler le lien avec les familles.
- Recueillir les données et analyser le tableau de bord.
- Investir au travers des actions menées le champ des pratiques pédagogiques.

Si la référence constante au projet, l'analyse des évaluations, le travail sur la cohérence sont des points communs à l'ensemble des coordonnateurs, le dernier point (champ des pratiques pédagogiques) fait apparaître des écarts importants entre les participants. Certains coordonnateurs en effet diffusent des ressources pédagogiques ou alimentent le lien entre les actions menées, les priorités du projet et les travaux de la recherche.

3 - Les compétences des coordonnateurs

En plus de compétences communes aux personnels de leur niveau, les coordonnateurs d'éducation prioritaire développent des **compétences spécifiques**, encore trop rares dans le système éducatif et pourtant indispensables au bon fonctionnement de l'éducation prioritaire et plus globalement à l'évolution de l'ensemble du système.

Ce sont principalement :

- La connaissance globale du fonctionnement du système éducatif de la maternelle au collège voire au lycée, mais surtout une plus grande capacité à surmonter le fossé entre les cultures professionnelles du premier et du second degré, lieu des principales contradictions du système.
- L'ingénierie de projet.
- Une connaissance spécifique des processus transformant les inégalités sociales en difficultés scolaires.
- Une capacité à faire travailler ensemble, sans être en position hiérarchique, des personnes de culture, de fonction et d'origine différente sur la cohérence des objectifs d'apprentissages et des objectifs éducatifs dans l'école et hors de l'école.

Enfin, relevons ce qui n'est pas une compétence mais une exigence : on peut difficilement faire et aimer ce métier sans un engagement personnel fort.

L'éducation prioritaire a souvent été appelée à être le « laboratoire de la transformation du système éducatif » en référence essentiellement à des pratiques pédagogiques innovantes. Mais c'est sans doute à travers l'émergence de nouveaux métiers, celui de coordonnateur, ou de nouvelles fonctions, celle de « professeur référent » ou « professeur d'appui », qu'elle innove le mieux en permettant ainsi un fonctionnement en réseau, des projets englobant écoles et collèges, l'ouverture de l'école et le partenariat avec le milieu environnant.
